

COMMUNE DE MOULINS-LES-METZ
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VINGT-HUIT MAI DEUX MILLE VINGT-QUATRE à 20 H 00

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres qui ont
assisté à la séance : 18

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 20

Convoqués le :
22/05/2024

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Monsieur Léo KANNY, Adjoints au Maire.

Madame Monique SCHALLER, Madame Pascale HOLLE, Madame Valérie BOHR, monsieur Michel SCHALLER, Monsieur Michel LUTZ, Monsieur Laurent PERRIN, Madame Michelle WIBRATTE, Monsieur Yann MAUCOURT, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Conseillers Municipaux.

Etaient absents : Monsieur Jean-Yves BEGUE, Madame Jeannine BILLOTTE, Madame Rachel NICOLAS, Madame Virginie GELLENONCOURT, Monsieur Farès CHABI, Madame Vanessa CARRARA, Monsieur Clément CONROUX

Etaient excusés : Monsieur Francis GUEHERY, Monsieur Michel LEICK

Absents ayant donné pouvoir : Madame Dominique LANCERON, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Valérie BOHR.
Madame Nadège DRISSI, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Michelle WIBRATTE.

Secrétaire de séance : Madame Maryse GLEMET.

=====

COMMUNICATION DE MONSIEUR LE MAIRE :

La convention de mise à disposition des policiers municipaux et de leurs équipements que nous avons signée le 30 décembre 2022 arrive à échéance. Du fait de la volonté de Metz Métropole de mettre en place une Police intercommunale à horizon 2025. La convention est donc résiliée et son terme est fixé au 30 juin 2024.

Je vais vous demander l'autorisation aussi de retirer 2 délibérations de l'ordre du jour. Ce sont, la délibération pour les Mercredis éducatifs et celle pour les modalités générales de fonctionnement. Il y a quelques petites erreurs qui ont été relevées.

=====

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 30 AVRIL 2024 :
approuvé à l'unanimité**

=====

POINT 2024-37- Jury criminel 2025-tirage au sort sur la liste électorale

Rapporteur : Jean BAUCHEZ

VU le code de procédure pénale et les textes relatifs à la formation du jury criminel,

VU l'arrêté préfectoral N° 2024/DCL/4/420 du 20 mars 2024 fixant la répartition des jurés pour l'année 2025 en vue de la formation du Jury Criminel,

CONSIDERANT que le nombre des jurés pour la liste annuelle est réparti par commune ou communes regroupées, proportionnellement au tableau officiel de la population ainsi qu'il suit : 4 jurés pour Moulins-lès-Metz,

CONSIDERANT qu'en vue de dresser la liste préparatoire de la liste annuelle, le Maire de Moulins-lès-Metz doit tirer au sort publiquement, à partir de la liste électorale de la commune, un nombre triple de celui fixé à l'article 2 de l'arrêté préfectoral susvisé, soit 12 noms,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

SEANCE DU VINGT-HUIT MAI DEUX MILLE VINGT-QUATRE à 20 H 00

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres qui ont
assisté à la séance : 18

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 20

Convoqués le :
22/05/2024

PROCEDE au tirage au sort de 12 noms sur la liste électorale de la commune et d'y ajouter 2 candidats par mesure de précaution :

- 01 : Philippe, Lionel FOSE- 14 rue de Lorraine
- 02 : PEULTIER épouse MARTIN Florence, Valérie – 17 rue des Trois Haies
- 03 : Mathilde, Léa ZOUBIR - 8bis, rue de Chaponost
- 04 : Delphine, Marie, Yolande ARAN épouse RONDEAU – 13 rue des Moulins
- 05 : Nathalie POLAK – 53 rue du Canonpré
- 06 : Sophie, Catherine LAUER – 12 rue du Gravier
- 07 : Mireille, Thérèse, Marcelle CRIMET épouse DASSONVILLE – 119, rue de Frescaty
- 08 : Joëlle, Christine, Marie CANTET épouse BENJELLOUN – 45 rue du Canonpré
- 09 : Raymond, Georges, Jeannot RETTEL – 20 allée des Pensées
- 10 : Marica HERMAN – 16 allée des Pensées
- 11 : Isabelle JACQUES épouse DUMAYE – 11 rue de Bretagne
- 12 : Éric, François, Raymond WECH – 26 allée des Pensées
- 13 : Jérôme BATTAGLIA – 51 rue de Jouy
- 14 : Laurène OSTER – 84 rue de Jouy

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

POINT 2024-38- Tarification de l'accueil périscolaire du 01/08/2024 au 31/12/2024 :

Rapporteur : Bernadette LAPAQUE

Vu la délibération n°2023-22 précisant la modification des tranches de quotients familiaux, il est proposé au Conseil Municipal de maintenir pour l'année 2024 la tarification périscolaire comme suit à compter du 1^{er} août 2024 :

1. Tarifs périscolaires maternelle et élémentaire : repas normaux

MATERNELLE	INSCRIPTION A L'AVANCE							
	Au plus tard la veille avant 9h (hors week-end et jour férié)							
	Moulois				Non Moulois			
	Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600	Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600
Tarifs et QF en euros								
Matin 7h30-8h20 lundi, mardi, jeudi, vendredi	2,07	2,03	1,82	1,45	3,11	3,04	2,73	2,17
Midi 12h-13h50 lundi, mardi, jeudi, vendredi	8,10	7,94	7,13	5,67	12,15	11,91	10,69	8,50
Soir 16h30-18h30 lundi, mardi, jeudi, vendredi	4,08	4,00	3,59	2,86	6,12	6,00	5,39	4,28

SEANCE DU VINGT-HUIT MAI DEUX MILLE VINGT-QUATRE à 20 H 00

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres qui ont
assisté à la séance : 18

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 20

Convogués le :
22/05/2024

	INSCRIPTION DERNIERE MINUTE							
	Entre la veille 9h et le jour même 9h (pour le midi et le soir)							
	Mouloinois				Non Mouloinois			
	Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600	Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600
Tarifs et QF en euros								
Matin 7h30-8h20 lundi, mardi, jeudi, vendredi	2,69	2,64	2,37	1,88	4,04	3,96	3,55	2,83
Midi 12h-13h50 lundi, mardi, jeudi, vendredi	10,53	10,32	9,27	7,37	15,79	15,48	13,90	11,05
Soir 16h30- 18h30 lundi, mardi, jeudi, vendredi	5,30	5,20	4,67	3,71	7,96	7,80	7,00	5,57

ELEMENTAIRE	INSCRIPTION A L'AVANCE							
	Au plus tard la veille avant 9h (hors week-end et jour férié)							
	Mouloinois				Non Mouloinois			
	Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600	Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600
Tarifs et QF en euros								
Matin 7h30- 8h20 lundi, mardi, jeudi, vendredi	1,47	1,44	1,29	1,03	2,20	2,16	1,94	1,54
Midi 12h-13h50 lundi, mardi, jeudi, vendredi	6,62	6,49	5,83	4,63	9,93	9,73	8,74	6,95
Soir 16h30- 18h30 lundi, mardi, jeudi, vendredi	3,15	3,09	2,77	2,21	4,73	4,63	4,16	3,31
	INSCRIPTION DERNIERE MINUTE							
	Entre la veille 9h et le jour même 9h (pour le midi et le soir)							
	Mouloinois				Non Mouloinois			
	Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600	Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600
Tarifs et QF en euros								
Matin 7h30- 8h20 lundi, mardi, jeudi, vendredi	1,91	1,87	1,68	1,34	2,86	2,81	2,52	2,00
Midi 12h-13h50 lundi, mardi, jeudi, vendredi	8,61	8,43	7,57	6,02	12,91	12,65	11,36	9,04
Soir 16h30- 18h30 lundi, mardi, jeudi, vendredi	4,10	4,02	3,61	2,87	6,15	6,02	5,41	4,30

SEANCE DU VINGT-HUIT MAI DEUX MILLE VINGT-QUATRE à 20 H 00

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29Nombre des Membres
en fonction : 29Nombre des Membres qui ont
assisté à la séance : 18

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 20

Convogués le :
22/05/2024**2. Tarifs périscolaires maternelle et élémentaire : repas de régime**

Dans le cadre d'un accueil d'enfants en situation d'allergies alimentaires et sous Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I.), la Commune propose un menu adapté sans allergène (fournisseur : Nutrisens).

Il convient d'adapter la tarification applicable pour les repas de régime par rapport au coût proposé par le fournisseur et ce, à compter du 1^{er} août 2024, selon les modalités suivantes :

- Inscription 7 jours au préalable au 1^{er} jour de fréquentation et pour un minimum de 12 plateaux repas
- 23,65€ par plateau repas

3. Tarifs périscolaires maternelle et élémentaire : hors restauration du temps de pause méridienne

En cas de crise sanitaire, il est proposé de fixer les tarifs de la pause méridienne, sans fourniture de repas (tiré du sac ne nécessitant ni réchauffe, ni mise au froid), de la façon suivante :

MATERNELLE		INSCRIPTION A L'AVANCE							
		Au plus tard la veille avant 9h (hors week-end et jour férié)							
		Mouloinois				Non Mouloinois			
		Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600	Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600
	Tarifs et QF en euros								
	Midi 12h-13h50	3,64	3,57	3,20	2,55	5,46	5,35	4,80	3,82
		INSCRIPTION DERNIERE MINUTE							
		Entre la veille 9h et le jour même 9h (pour le midi et le soir)							
		Mouloinois				Non Mouloinois			
		Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600	Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600
	Tarifs et QF en euros								
	Midi 12h-13h50	6,07	5,95	5,34	4,25	9,10	8,92	8,01	6,37

ELEMENTAIRE		INSCRIPTION A L'AVANCE							
		Au plus tard la veille avant 9h (hors week-end et jour férié)							
		Mouloinois				Non Mouloinois			
		Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600	Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600
	Tarifs et QF en euros								
	Midi 12h-13h50	2,10	2,06	1,85	1,47	3,15	3,09	2,77	2,20
		INSCRIPTION DERNIERE MINUTE							
		Entre la veille 9h et le jour même 9h (pour le midi et le soir)							
		Mouloinois				Non Mouloinois			
		Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600	Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600
	Tarifs et QF en euros								
	Midi 12h-13h50	4,09	4,00	3,60	2,86	6,13	6,01	5,39	4,29

SEANCE DU VINGT-HUIT MAI DEUX MILLE VINGT-QUATRE à 20 H 00

Ces tarifs sont valables du 1^{er} août au 31 décembre 2024.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

APPROUVE d'appliquer les tarifs ci-dessus selon le quotient familial mensuel calculé en euros, à l'exception des repas de régime.

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

POINT 2024-39- Tarification périscolaire pour
l'Institut Médico Educatif (I.M.E.) « La Roseraie » de Jussy » – DU 01/08/2024 au
31/12/2024

Rapporteur : Bernadette LAPAQUE

Dans le cadre de l'accueil des enfants en situation de handicap, dépendants de l'Institut Médico Educatif « La Roseraie » de Jussy et accueillis en classe délocalisée à l'école Primaire Paul Verlaine, il convient de fixer les nouveaux tarifs des repas à compter du 1^{er} août 2024 de ces enfants et de leurs éducateurs, selon les modalités suivantes :

REPAS IME	INSCRIPTION A L'AVANCE	INSCRIPTION DERNIERE MINUTE
	Au plus tard la veille avant 9h (hors week-end et jour férié)	Entre la veille avant 9h et le jour même 9h
<i>Tarifs en euros</i>		
Par enfant et par éducateur	4,99€	7,49€

Ces tarifs sont valables du 1^{er} août au 31 décembre 2024.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE les tarifs périscolaires suivants pour les éducateurs et les enfants de l'IME de Jussy.

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres qui ont
assisté à la séance : 18

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 20

Convoqués le :
22/05/2024

**POINT 2024-40- Tarification des animations à destination des adolescents du
01/08/2024 au 31/12/2024**

Rapporteur : Léo KANNY

Vu la délibération n°2023-22 précisant la modification des tranches de quotients familiaux, il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer la tarification des animations à destination des adolescents comme suit à compter du 1^{er} août 2024 :

1. Local ados

Cotisations	
Mouloinois	10,00 €
Non Mouloinois	15,00 €

2. Tarifs des animations payantes au local ados

Pour les animations payantes (avec réservation), dans le cadre du fonctionnement du local ados (exemple : repas de Noël, repas de fin d'année scolaire, sortie patinoire, trampoline park...). Les animations payantes peuvent avoir lieu en dehors du local ados (match FC Metz, match Metz Handball, évènement Département de la Moselle,...) avec la gratuité des entrées par le prestataire.

**ANIMATIONS
PAYANTES AU LOCAL
ADOS OU HORS DU
LOCAL ADOS
PENDANT LES
PERIODES SCOLAIRES**

Tarifs et QF en euros

Animations payantes au
Local Ados

Animations payantes hors
Local Ados

INSCRIPTION							
Mouloinois				Non Mouloinois			
Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600	Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600
12,25	12,00	10,75	8,55	18,35	18,00	16,15	12,85
6,12	6,00	5,38	4,28	7,96	7,80	7,00	5,57

3. Tarifs des accueils de loisirs (petites et grandes vacances)

Pour les activités durant les petites et les grandes vacances, nous avons identifié 4 « catégories de journées » :

- ✓ Journée sur la commune sans intervenant extérieur et sans matériel :
journée tournoi au local, journée sportive au gymnase, ...
- ✓ Journée sur la commune sans intervenant extérieur mais avec du matériel
ou avec un intervenant extérieur mais pas de matériel : atelier cuisine,
activités manuelles, musique électronique, science, montage vidéo...
- ✓ Journée avec petite sortie : dans un rayon de 50 kms de Moulin-lès-Metz
- ✓ Journée avec grande sortie : Europa-Park, Disneyland Paris...

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres qui ont
assisté à la séance : 18

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 20

Convoqués le :
22/05/2024

ACCUEIL DE LOISIRS

Tarifs et QF en
euros

	INSCRIPTION							
	Mouloinois				Non Mouloinois			
	Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600	Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600
Journée sur la commune sans intervenant extérieur et sans matériel	5,10	5,00	4,50	3,55	7,65	7,50	6,75	5,35
Journée sur la commune sans intervenant extérieur mais avec du matériel OU avec intervenant extérieur mais pas de matériel	10,20	10,00	9,00	7,15	15,30	15,00	13,45	10,70
Journée avec petite sortie	17,35	17,00	15,25	12,15	26,00	25,50	22,90	18,20
Journée avec grande sortie	46,90	46,00	41,30	32,85	70,40	69,00	61,95	49,25

Ces tarifs sont valables du 1^{er} août au 31 décembre 2024.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE d'appliquer les tarifs ci-dessus selon le Quotient Familial mensuel calculé en euros.

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

POINT 2024-41- Subvention au collège Louis Armand - année 2024

Rapporteur : Jean BAUCHEZ

Le collège Louis Armand sollicite une aide financière de la commune pour permettre à l'équipe éducative et aux élèves de mener à bien plusieurs projets pédagogiques dont en particulier :

- Des actions dans le cadre du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté à destination des élèves avec la participation d'associations extérieures,
- Des actions dans le cadre du Conseil de la Vie Collégienne,
- L'achat de petits matériels permettant aux élèves de participer à des activités pendant la pause méridienne.
- L'organisation de la cérémonie du meilleur rapport de stage.

COMMUNE DE MOULINS-LES-METZ
PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VINGT-HUIT MAI DEUX MILLE VINGT-QUATRE à 20 H 00

L'aide demandée par le collège Louis Armand pour l'année 2024 s'élève à 2.500,00 €.

Le collège s'engage à fournir tous justificatifs pour attester des dépenses en lien avec ces subventions.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

VERSE une subvention de 2.500,00 € au collège Louis Armand au titre de l'année 2024.

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

POINT 2024-42- Mise à jour du tableau des effectifs

Rapporteur : Maryse GLEMET

Il est rappelé au Conseil Municipal que le recrutement du personnel de la commune est assujéti à l'établissement du tableau des effectifs par l'assemblée délibérante.

Le tableau des effectifs peut évoluer en fonction de la volonté de création de nouveaux postes ou en fonction des dispositions relatives à l'avancement de grade, ou à la promotion interne.

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le tableau des effectifs de la commune,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 15 juin 2023,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

DECIDE la modification du tableau des effectifs de la façon suivante :

- A partir du 1^{er} avril 2024, la création d'un poste d'agent technique territorial contractuel à temps non-complet (66,96/151,67) en accroissement d'activité,

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

Questions diverses :

Monsieur SCHALLER : Juste pour vous dire que Sylvain NOEL, pongiste de Moulins-lès-Metz Handisport s'est qualifié pour les Jeux Paralympiques pour Paris.

Monsieur le Maire : Il y avait une seule place.

Monsieur SCHALLER : Oui, il a fait un petit tournoi en Thaïlande durant 3 jours. Ils étaient douze et il a terminé premier.

COMMUNE DE MOULINS-LES-METZ
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VINGT-HUIT MAI DEUX MILLE VINGT-QUATRE à 20 H 00

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres qui ont
assisté à la séance : 18

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 20

Convoqués le :
22/05/2024

Monsieur PINAULT : Avec le coach Stéphane MOLLIENS.

Monsieur le Maire : Ecoutez, on va l'applaudir. Tous nos encouragements pour ces jeux olympiques. MMH a été médaillé aux Paralympiques depuis l'année 2000. Et on espère que cela se poursuivra avec lui. Bravo, Merci et bonne chance.

Madame FUZEWSKI : Comment ça se passe pour Monsieur GRELOT ? Il a été accidenté ?

Monsieur PINAULT : Comment il va ?

Monsieur SCHALLER : il est toujours à l'hôpital. Il souffre quand même. Il faut être patient et lui il veut foncer.

Monsieur PINAULT : il était porteur de la flamme ?

Monsieur SCHALLER : Pour l'instant, il verra bien.

Monsieur PINAULT : il a déclaré forfait ?

Monsieur SCHALLER : Il va voir comment il récupère. Il s'est fait opérer parce que sa prothèse est cassée en mille morceaux, ils lui ont mis une tige du bassin jusqu'au genou apparemment.

Madame LAPAQUE : Est-ce que c'était dans le cadre de MMH ?

Monsieur SCHALLER : Il était sorti avec Jean-Marie dans une école et en faisant une démonstration en fauteuil roulant, il est mal retombé.

Monsieur le Maire : On lui souhaite un prompt rétablissement.

Monsieur SCHALLER : Merci pour lui.

Monsieur le Maire : Je vous remercie et je lève la séance.

Monsieur le Maire clôt le Conseil Municipal à 21h05.

Le secrétaire de séance,
Maryse GLEMET

Le Maire,
Jean BAUCHEZ



